

Image not found or type unknown



Demande dépôt de garantie

Par **Cesaria**, le **08/10/2014** à **20:03**

Bonjour,

Je viens d'hériter d'une maison en location mais j'ai appris qu'aucun dépôt de garantie n'a été versé ni demandé au moment de la signature du contrat de bail.

Est-ce légal ? Et est-il possible de demander ce dépôt de garantie en cours de bail ?

Merci

Par **janus2fr**, le **09/10/2014** à **08:51**

Bonjour,

Le dépôt de garantie n'est pas une obligation.

Vous ne pouvez pas en exiger un en cours de bail, tout au plus cela pourrait faire l'objet d'un avenant au bail, donc avec l'accord du locataire.